

## Brevet de capacité pour l'enseignement primaire (Institutrices - Brevet supérieur).

**Numéro d'inventaire :** 1979.37165.2

**Auteur(s) :** Jeanne Célestine Winant

**Type de document :** diplôme

**Éditeur :** non renseigné (Paris)

**Imprimeur :** Mouillot (P.)

**Période de création :** 1er quart 20e siècle

**Date de création :** 1905

**Description :** Feuille de papier brunie et froissée. Bord gauche dégradé. Texte imprimé dans un cadre de frise. Mentions manuscrites à l'encre noire. Timbres à l'encre bleue.

**Mesures :** hauteur : 275 mm ; largeur : 372 mm

**Notes :** Brevet de capacité pour l'enseignement primaire délivré à Jeanne Winant le 20 octobre 1905 à Paris, à l'issue de l'examen en date du 12 juillet 1905. Il s'agit d'un brevet supérieur pour les institutrices.

**Mots-clés :** Brevets (élémentaire et supérieur)

**Filière :** Post-élémentaire

**Niveau :** Post-élémentaire

**Nom de la commune :** Paris

**Nom du département :** Paris

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : 1

**Lieux :** Paris, Paris

(Ad. E. — № 4527)

ACADEMIE  
DE PARIS

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE

BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE  
(INSTITUTRICES — BREVET SUPÉRIEUR)

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,  
Vu le Projet d'élémentaire délivré à Mademoiselle Winant le 25 juin 1902  
à Paris, département de la Seine  
Vu l'article 21 de la loi du 30 octobre 1886.  
Vu les articles 106 et 107 du décret du 18 janvier 1887;  
Vu le décret du 15 janvier 1894.  
Vu les articles 134 à 144 inclus et 150 à 153 inclus de l'arrêté du 18 janvier 1887, les arrêtés des 24 janvier 1896,  
31 juillet 1897 et 10 mai 1902.  
Vu le procès-verbal de l'examen subi par l'impétrante dans les conditions déterminées par les décrets et arrêtés susvisés.  
Vu le certificat en date du 12 JUILLET 1905, par lequel la Commission d'examen siégeant à Paris, département  
de la Seine, pour la 1<sup>re</sup> session de 1905, atteste que Mademoiselle Winant, Jeanne, Célestine  
née le 4 Mars 1887 à Paris, département de la Seine, a été jugée apte à obtenir un  
Brevet supérieur pour l'enseignement primaire. L'enseignement de la langue vivante a porté sur la lyonnaise et l'italienne.

Délivre a Mademoiselle Winant le présent Brevet.  
Faute à Paris, le 2 OCTOBRE 1905 1905  
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

Signature de l'Impétrante:

Le Vice-Président de l'Académie de Paris.

Signé : L. LIARD,  
Pour expédition :  
l'Inspecteur d'Académie délégué